

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 septembre 2023 à 20h00

ORDRE DU JOUR

Ouverture

Nomination d'un secrétaire de séance

A/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 03 avril 2023

B/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 mai 2023

C/ Informations au Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre récemment, en vertu de la délibération prise par l'Assemblée Municipale donnant délégations au Maire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	En date du	Objet	Montant TTC
23-36	16/06/2023	Attribution d'un MAPA à la société GPR PARISIEN, sis 2 rue Robert Bellec à Sannois, pour la prestation « Travaux de peinture à l'école élémentaire Corneille de Gargenville ». Les prestations seront réalisées entre le 10 juillet et le 18 août 2023.	30 108 € TTC pour l'ensemble de la prestation
23-37	20/06/2023	Attribution d'un MAPA à la société MPO FENETRES, pour la prestation « Remplacement des menuiseries extérieures de bâtiments et logements de la ville de Gargenville », pour l'offre de base (Solution mixte).	210 965,09 € TTC pour l'ensemble de la prestation
23-38	26/06/2023	Décision ayant pour objet d'acter une revalorisation de 6% des tarifs relatifs aux services proposés par la société MEDIA COMMUNICATION dans le cadre du contrat « Mise en service de la fibre internet et abonnement ». Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er juillet 2023.	1 745,18 € TTC par mois
23-39	26/06/2023	Décision ayant pour objet d'acter une revalorisation de 6% des tarifs relatifs aux services proposés par la société MEDIA COMMUNICATION dans le cadre du contrat « Mise en service de lignes téléphoniques fixes et abonnement ». Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er juillet 2023.	1 069,12 € TTC par mois
23-40	04/07/2023	Décision actant, par accord amiable, la résiliation du contrat de base et des divers avenants « Mise en service de la fibre internet et abonnement » au 31 juillet 2023, afin de repartir sur un contrat global « Abonnement fibre internet » pour les sites équipés, avec la société MEDIA COMMUNICATION. Le nouveau contrat s'étend sur la période allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2025.	1 745,18 € TTC par mois
23-41	06/07/2023	Attribution d'un MAPA à la société ADD-ON CONSULTING (95450 VIGNY), pour la prestation « Renouvellement du parc de serveurs informatiques de la mairie de Gargenville, accessoires et périphériques réseaux ». La prestation inclue la livraison de l'ensemble des matériels et logiciels, la mise en service des équipements, et la garantie 5 ans pièces, main d'œuvre et déplacements.	100 460,38 € TTC pour l'ensemble de la prestation

N°	En date du	Objet	Montant TTC
23-42	11/07/2023	Avenant n°3 au marché ADELYA – TERRE D'HYGIENE « Fourniture de produits et de petits matériels d'entretien », ayant pour objet de formaliser un changement de référence (40050A remplacée par 40050C), suite à une rupture longue du produit. L'avenant prend effet immédiatement.	Sans incidence financière
23-43	13/07/2023	Attribution d'un MAPA à la société ALIO TP (6, rue des Garennes – 78440 Gargenville), pour la prestation « Terrassement/VRD » dans le cadre de la consultation « Travaux de rénovation et d'extension de l'école La Fontaine à Gargenville ». L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. La durée prévisionnelle de l'opération globale est de 12 mois.	233 674,80 € TTC pour l'ensemble de la prestation
23-44	20/07/2023	Contrat de vente de gaz avec la société ENGIE, pour le logement situé au 9 rue Dolingen – 78440 Gargenville, en cours de vente. Le contrat est conclu pour une durée allant du 1er au 30 septembre 2023.	Terme de Quantité (TQ) : PEG MA + 113,29 € TTC/MMh Terme de Quantité d'Acheminement : 10,72 € TTC/MMh Abonnement : 16,63 € TTC par mois
23-45	17/08/2023	Avenant n°4 au marché ADELYA – TERRE D'HYGIENE « Fourniture de produits et de petits matériels d'entretien », ayant pour objet de formaliser un changement de référence (56603 remplacée par 56603B), suite à un arrêt de production. L'avenant prend effet immédiatement.	Sans incidence financière
23-46	21/08/2023	Contrat de mise en service de la fibre internet et abonnement, souscrit avec la société MEDIA COMMUNICATION IDF (95450 CONDECOURT), pour l'école maternelle Arc en Ciel (5, passage des écoles – 78440 Gargenville). Le contrat prend effet dès la mise en service de la fibre, pour une durée de 36 mois.	Frais ponctuels de mise en service : 420 € TTC Abonnement : 75,05 € TTC par mois
23-47	21/08/2023	Contrat de mise en service de la fibre internet et abonnement, souscrit avec la société MEDIA COMMUNICATION IDF (95450 CONDECOURT), pour le Groupe Scolaire Jeanne Couvry (9, rue Simone Veil - 78440 Gargenville). Le contrat prend effet dès la mise en service de la fibre, pour une durée de 36 mois.	Frais ponctuels de mise en service : 420 € TTC Abonnement : 75,05 € TTC par mois
23-48	21/08/2023	Contrat de mise en service de la fibre internet et abonnement, souscrit avec la société MEDIA COMMUNICATION IDF (95450 CONDECOURT), pour le Château de Rangipont (1, avenue Victor Hugo - 78440 Gargenville). Le contrat prend effet dès la mise en service de la fibre, pour une durée de 36 mois.	Frais ponctuels de mise en service : 420 € TTC Abonnement : 75,05 € TTC par mois
23-49	04/09/2023	Attribution d'un MAPA à la société TERRE ET ARBRE & CO (78440 GARGENVILLE), pour la prestation « Elagage, abattage, dessouchage d'arbres, taille de haies et échenillage ». L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Il est tacitement reconductible 3 fois 12 mois, soit une durée totale de 48 mois.	120 000 € TTC Maximum pour 48 mois

D/ Notes de synthèse :

- 1 - Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €
- 2 - Décision Modificative n° 2 sur le budget de la ville
- 3 - Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 30 juin 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise
- 4 - Réévaluation des loyers des propriétés de la Ville hors contingent social - Modification de la délibération n°22D60 du 27/09/2022
- 5 - Changement d'affectation d'un logement communal

- 6 - Fixation du loyer d'un logement communal sis au rez-de-chaussée du 3 place du 8 mai 1945
- 7 - 29^{ème} Salon Automnal des peintres, sculpteurs et photographes de la ville - Fixation du tarif du droit d'inscription et des prix
- 8 - Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 114
- 9 - Vente des parcelles cadastrées section AS n° 70, 71, 74 et 75, et d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n° 11 à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- 10 - Convention de mise à disposition onéreuse d'équipements municipaux pour le COG TENNIS
- 11 - Partenariat avec la Société AMMAREAL
- 12 - Association « Cirque des Villes - Cirque des Champs »
- 13 - Nouveau règlement du Conseil Municipal des Enfants (CME)
- 14 - Modification du tableau des effectifs

Fait à Gargenville, le 20 septembre 2023

Affiché, le 21 septembre 2023

Le Maire
Yann PERRON



Le Maire
Yann PERRON

